

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 14 avril 2014 à 20h00

Le conseil municipal est convoqué en séance ordinaire sur un avis du président daté du 04 avril 2014

ORDRE DU JOUR :

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2014**
- 2.Communications du bureau du conseil municipal**
- 3.Communications générales du maire et des adjoints**
- 4.Projet de parking. Estimation des coûts des 2 variantes. Résultat de l'enquête auprès des communes. Présentations.**
- 5.Comptes de la commune de Jussy. Présentation**
- 6.Comptes de la Fondation du Logement de la Commune de Jussy. Présentation**
- 7.Auberge de la Couronne, acquisition. Délibération**
- 8.Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours**
- 9.Séances pour les commissions. Fixation des dates**
- 10.Divers**

Séance ouverte à 20h00

Séance levée à 22h20

Présidence de séance : Philippe Othenin-Girard, président du conseil municipal
Secrétaire du conseil municipal : René Beaud

Présents : Josef Meyer, maire
Anne-Françoise Morel, adjointe
Denis Chenevard, adjoint

Jean-Daniel Baud, Cyril Bugnon, Patricia Crousaz Pantet (en cours de séance), Nicolas Emmenegger, Catalina Kauz, Alain Magistra, Richard McAllister, Louise Martin, Géraldine Mathieu, Myriam Rivollet, Olivier Sommer, conseillers municipaux

Excusée : Sandra Bolzonello, conseillère municipale

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2014

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2014

4835 Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2014 est adopté sans observation. Les remerciements sont transmis à son auteur.

Communications du bureau du conseil municipal

Communications du bureau du conseil municipal

4836 Rien de particulier à transmettre.

Communications générales du maire et des adjoints

Communications générales du maire et des adjoints

4837 M. Josef Meyer, maire.
Statistiques : habitants 1283, en recherche d'un emploi 19. La permanence « Action Trois Chêne Pour l'Emploi a accueilli 7 personnes de Jussy durant le 1er trimestre 2014.
La signature pour l'acquisition de la parcelle N°136, villa 340 route de Jussy, de Mme Janine Perrier s'est déroulée le 2 avril dernier. L'acte a été inscrit au Registre Foncier le 8 avril 2014. Volonté de mettre cet objet en location très rapidement.
Dénonciations auprès du DALE. Parcelle 165 commune de Jussy, hoirie Lucien Raymond, bétonnage en cours pour nouvelles constructions en date du 19.03.2014. Courrier recommandé adressé à MM. Claude et Jean-Pierre Magnenat pour mise en conformité de la zone agricole après installation de matériaux et de machines autour de leur ferme à Monniaz. Menace de dénonciation auprès du DALE. Demande évacuation de matériaux de chantier, à Mr Marc Regat de Cranves-Sales, sur parcelle agricole située en limite de la frontière à la Renfile. Délai au 1er avril avant dénonciation auprès des autorités compétentes. Le locataire de M. Jacques Siza a également été convoqué en mairie pour remise à l'ordre. Discussions avec l'Hoirie Anex- Raymond suite à la modification de l'affectation de places de parcs en extérieur.
Rallye de la forêt les 21 et 22 mars. A cause d'une météo défavorable, le succès est mitigé. Un article de TDG ne mentionne pas la collaboration de la commune de Jussy à cette manifestation. Au niveau de l'association des propriétaires de forêts, suite à la démission prochaine de M. Loizeau, le représentant de nos communes sera M. Joël Béné, conseiller municipal à Gy.
Stand de tir. Suite à notre 1er préavis négatif, un nouveau dossier nous a été adressé pour prise de position. La problématique de l'impact sonore n'étant pas traitée, un nouveau préavis négatif a été délivré. Néanmoins, désireux de voir avancer ce dossier l'exécutif a pris contact avec un architecte sia Acousticien ssa-sfa. Ce bureau avait déjà effectué une étude complète en 2001 qui nous a été remise lors d'un récent rendez-vous. Les résultats seront réévalués. Une nouvelle demande d'autorisation plus complète a donc été réclamée.
Tri des déchets. Une formation est organisée prochainement à Yverdon. Les conseillers intéressés peuvent s'inscrire auprès du secrétariat.
Degrés de sensibilité au bruit. Petit rappel, l'ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit (OPB) demande de différencier les charges de bruit admissibles (valeurs limites d'exposition) selon la nature de l'utilisation du territoire exposé au bruit. Ces niveaux de bruit pour des lieux délimités sont appelés degrés de sensibilité (DS). La commune de Jussy, lors d'une délibération en

septembre 2006 avait accepté de de préavis favorablement le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit, selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) concernant l'ensemble du territoire cantonal à l'exception des exploitations et commerces existants dans la zone 4B protégée de la commune de Jussy mentionnés sur des plans. Il semble que l'Etat de Genève veuille imposer la DS II, zone où aucune entreprise gênante n'est admise, zones d'habitation, constructions et installations publiques. Les communes de Soral, Dardagny, Laconnex, Gy et Jussy sont prêtes à se battre dans ce dossier afin de préserver les activités nécessaires à la vie de nos villages. Une séance a été organisée à Dardagny afin de préparer une réponse sous forme d'une résolution qui devra être votée par l'ensemble des conseils municipaux des communes mentionnées ci-dessus. Procédure de consultation du PREE de la Seymaz. L'exécutif a délivré un accord de principe favorable à la planification des actions à entreprendre en matière de gestion et d'évacuation des eaux dans ce périmètre.

Sociétés locales. L'association Happy Frog communique que son festival 2014 à Claire Vivre est annulé en raison du déroulement de la vogue de Gy à la même date. La Tribune de Genève a réalisé un très bon article sur les exploitants de la ferme du Moniatti. Félicitations à ces jeunes pour l'activité déployée. Déchetterie de Lullier. Suite à un appel d'offres, le mandataire a été désigné. Des voisins se manifestent pour contester son futur emplacement.

Décès. Mme Stéphanie Bulliard-Brun, institutrice à Jussy a eu la douleur de perdre son papa, Mr Jean-Jacques Brun. Nous lui présentons toute notre sympathie.

Remerciements. De la direction du Conservatoire et Jardin Botaniques pour la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal pour une réunion de travail en date du 17 mars dernier. Presbytère. Une offre de CHF 3,5 mi, devant être avalisée par ce conseil a été adressée à l'ENPG. Malgré un argumentaire sur l'esprit de cette dernière, les vendeurs espèrent toucher la somme de CHF 5,5 mi pour cet objet. Nous avons donc peu d'espoir de pouvoir réaliser cette opération.

Achat de la bande de terrain jouxtant la parcelle communale de la mairie. Une analyse du projet d'acte réalisé par le notaire du vendeur a été demandée à Me Bonnefous.

Locations au centre sportif des Beillans. De nouveaux baux ont été discutés avec nos locataires afin de pouvoir les réadapter et les indexer au coût de la vie.

SIG. Une conduite d'eau doit être changée entre Corsinge et Jussy en passant par la route du Château du Crest. Un problème de limite a été décelé à la lecture du cadastre. En effet la propriété de M. Michel Micheli est en partie construite sur le DP Communal et la chaussée passe sur le domaine privé de la Fondation Micheli du Crest. Un échange de parcelle doit être envisagé avec cette dernière afin de corriger cette situation. Il s'agit d'une surface de 600m² en zone agricole. Les frais de notaire seront à la charge de M. Michel Micheli.

Il est 20h26, arrivée de Mme Patricia Crousaz-Pantet

Mme Anne-Françoise Morel, adjointe.

Aucune communication particulière.

M. Denis Chenevard, adjoint.

Préavis délivrés. Favorable, le 18.03.2014 à M. Alain Vignon, chemin de la Laiterie 3, pour construction d'une piscine et d'un banc. Négatif, le 18.03..2014 à la Société des Carabiniers de Jussy, avec remarques suivantes : la demande ne comporte aucun élément sur les mesures visant à assainir le bruit. De plus, la signature de l'un des propriétaires (Commune de Jussy) de la parcelle ne figure pas sur la demande et sur les plans.

Autorisation délivrée. Le 3 avril 2014, à M. Alain Vignon, chemin de la Laiterie 3, pour construction d'une piscine et d'un banc.

Projet de parking. Estimation des coûts des 2 variantes. Résultat de l'enquête auprès des communes.

Projet de parking.
Estimation des coûts
des 2 variantes.
Résultat de l'enquête
auprès des communes.

- 4838 Après une brève introduction de M. Josef Meyer, Maire, M. Jean-Daniel Baud, président de la commission Travaux Publics et Sécurité prend la parole afin de s'exprimer sur l'évolution de ce dossier. Le prix estimatif d'une place de parc en surface est estimé à CHF 2'860.00 et celui d'une place enterrée avoisine CHF 50'000.00. La commission a mené une réflexion sur l'évolution des finances communales et sur l'investissement à réaliser. Elle est d'avis de différer la réalisation d'un parking souterrain dans le temps. Elle préconise la réalisation d'un parking en surface sur la parcelle qui est située près du cimetière. Elle suggère également de ne pas réaliser un parking provisoire sur la bande de terrain en voie d'acquisition près de la mairie. M. Josef Meyer confirme un coût estimatif de CHF 90'000.00 à CHF 180'000.00 pour une construction de 56 places. Il rejoint la commission sur sa proposition de différer la construction d'un parking souterrain.
- M. Jean-Daniel Baud commente ensuite les diverses réflexions et les expériences des communes voisines en la matière.
- La discussion s'ouvre ensuite sur une question de M. Richard Mc Allister. Il s'étonne que la société Trafitec SA n'ait pas été mandatée pour une telle étude. M. Meyer trouve que cette démarche était prématurée en l'état du dossier. M. Olivier Sommer tient à remercier le Président de la Commission pour l'excellent travail réalisé. Mme Myriam Rivollet s'étonne de savoir que le choix sur un type de parking soit déjà effectué. Mme Louise Martin pense que la problématique du parking dans le village doit faire l'objet d'une étude complète.
- M. le Président remercie les Conseillers pour la tenue de ce débat. Les réflexions sont à reprendre ultérieurement.

Comptes de la commune de Jussy. Présentation

Comptes de la
commune de Jussy.
Présentation

- 4839 Chaque conseiller ayant reçu l'ensemble des comptes détaillés, Mme Anne Françoise Morel, adjointe, commente ces derniers en apportant les diverses justifications sur les postes en dépassement. Elle répond aux diverses questions posées et explique de manière approfondie toute la problématique liée à une baisse de la rentrée fiscale par rapport aux estimations reçues du canton en octobre 2013. Le correctif (irréouvrable) de CHF 948'620.80 est également commenté avec amertume. Il correspond en effet à une entrée fiscale des années 2000. L'ensemble des amortissements complémentaires voté en décembre 2013 est passé dans les comptes. Suite à la dissolution de provisions, l'excédent de revenus représente CHF 169'744.05. Après cette présentation, le conseil décide de transmettre ce dossier à la commission administration pour préavis.

Comptes de la Fondation du Logement de la commune de Jussy. Présentation

Comptes de la
Fondation du
Logement de la
commune de Jussy.
Présentation

4840 Mme Morel présente également les comptes de la Fondation du Logement qui n'apportent aucun commentaire particulier. Elle répond également aux diverses questions posées par les conseillers. Un mandat privé a été attribué pour la gestion financière de cette structure. Le dossier est également transmis à la commission administration pour préavis.

Auberge de la Couronne, acquisition. Délibération

Auberge de la
Couronne, acquisition.
Délibération

4841 M. Josef Meyer fournit quelques explications sur le type de contrat d'exploitation qui sera signé avec M. Pierre Bourcart, exploitant actuel de ce restaurant. Il sera établi par un professionnel de la branche. L'ensemble des locaux acquis sera loué au restaurateur. L'évolution de la trésorerie communale montre qu'un emprunt sera éventuellement nécessaire. Le montant de ce dernier sera déterminé le moment venu. Le président peut ensuite donner lecture de la délibération et le président de la commission administration délivrer un préavis favorable à cette acquisition.

Délibération relative à l'acquisition des murs de l'auberge de la Couronne, 316 route de Jussy, sise sur la parcelle 785, feuillet 29 de la commune de Jussy, d'une surface totale de 557m², soit 467,3/1000 de la de la copropriété.

Soit droits exclusifs sur :

- 1.01 cave, 2.01 restaurant–locaux annexe, 2.04 dépôt, couvert, propriétés à parts égales de M. Marc Bourcart et de Mme Valérie Gendre, soit 322,3/1000 de la copropriété,
- 3.03 studio, propriété de M. Marc Bourcart, soit 51,6/1000 de la copropriété,
- 3.06 appartement, propriété de M. Marc Bourcart, soit 72,2/1000 de la copropriété,
- 3.07 buanderie, propriété de Mme Ariane Gendre sur ½ et de M. Marc Bourcart pour ¼ et Mme Valérie Gendre pour ¼, soit 21,2/1000 de la copropriété,

•et servitudes inscrites au registre des droits du registre foncier pour l'usage d'une terrasse et d'une cour au profit du restaurant, Vu l'intérêt de la commune de Jussy d'acquérir ces objets dans l'optique d'une préservation du patrimoine communal et dans une volonté affirmée de conserver à long terme un commerce local apprécié par la population locale et de nombreux clients, dans l'esprit d'un développement raisonné et réfléchi du village de Jussy,

Vu la volonté du propriétaire de vendre ces objets en priorité à la commune de Jussy afin de pérenniser cet établissement public, Vu la volonté du locataire actuel, fils de l'actuel propriétaire des lieux, de continuer à exploiter cet établissement dans l'esprit de ses prédécesseurs,

Vu, l'expertise du 15 mai 2008 demandée au bureau d'architecte Dominique Leuba, qui estimait l'ensemble de cette

propriété pour le prix de CHF 3'100'000.00 et la valeur des objets proposés pour le prix de CHF 1'450'000.00,

Vu, la nouvelle décision du propriétaire actuel de vendre ces objets, communiquée verbalement à M. le Maire en date du 28 janvier 2014,

Vu l'accord trouvé entre les parties pour un prix de vente fixé à CHF 1'450'000.00

Vu l'information confidentielle communiquée au conseil municipal en date du 10 mars 2014,

Vu, le préavis du 9 avril 2014, de la commission administration exprimé verbalement par son président, en séance du 14 avril 2014,

Vu les articles 30, lettre k, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,
le conseil municipal

D E C I D E

par 9 Oui, 0 Non et 2 Abstentions,

1. D'autoriser le Maire à acquérir, 467,3 ‰ de la parcelle N°785, feuillet 29, de la commune de Jussy, d'une surface totale de 557 m²,

Soit droits exclusifs sur :

1.01 cave, 2.01 restaurant locaux annexe, 2.04 dépôt, couvert, propriétés à parts égales de M. Marc Bourcart et de Mme Valérie Gendre, soit 322,3/1000 de la copropriété,

3.03 studio, propriété de M. Marc Bourcart, soit 51,6/1000 de la copropriété,

3.06 appartement, propriété de M. Marc Bourcart, soit 72,2/1000 de la copropriété,

3.07 buanderie, propriété de Mme Ariane Gendre sur ½ et de M. Marc Bourcart pour ¼ et Mme Valérie Gendre pour ¼, soit 21,2/1000 de la copropriété,

et servitudes inscrites au registre des droits du registre foncier pour l'usage d'une terrasse et d'une cour au profit du restaurant,

2. D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit de CHF 1'510'000.00, y compris les frais d'actes et autres droits,

Par 9 Oui, 0 Non et 2 Abstentions, cette acquisition est acceptée.

3. D'autoriser le Maire à financer cette acquisition avec les liquidités courantes et en cas de nécessité d'emprunter le montant nécessaire à cette opération auprès de l'établissement financier de son choix,

4. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 1'510 000.00 directement à l'actif du bilan de la commune de Jussy dans le patrimoine financier (CHF 574'000.00 pour la partie des logements et CHF 936'000.00 pour la partie restaurant),

5. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu son caractère d'utilité publique,

6. De charger le Maire de signer les actes notariés nécessaires.

Cette acquisition étant acceptée, une information officielle par le biais du « Jussy infos » sera adressée à la population afin de la renseigner sur le futur de l'exploitation du restaurant.

Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

- 4842 Travaux Publics et Sécurité, M. Jean-Daniel Baud, président et M. Josef Meyer, maire. Lors de la séance du 8 avril, les points suivants ont été abordés : le parking déjà traité lors du point 4838 du présent procès verbal. La circulation dans le village de Jussy avec la préparation des plans pour le groupe synchro. La gestion des déchets pour les entreprises. La vente de containers subventionnés. Le coût d'une police municipale à prévoir éventuellement pour le budget 2015.
- Bâtiments, M Denis Chenevard, adjoint, M. Nicolas Emmenegger, président. Visite de l'ancienne chapelle. Demande de devis pour des travaux légers à réaliser. Le dossier « Cité de l'énergie avance ». Une étude thermique devrait être commandée pour l'école des Beillans ainsi que pour le chauffage de ces bâtiments.
- Urbanisme, Mme Géraldine Mathieu, présidente et M. Josef Meyer, maire. Tous les éléments figurent dans le PV de la séance du 21 avril dernier. L'inauguration du tronçon renaturé du Chamboton est prévue le 26.05.2014 à 17h30 en présence des autorités cantonales.
- Administration, M. Alain Magistra, président et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Une séance extraordinaire a été convoquée pour la délivrance du préavis pour l'achat de l'auberge de la Couronne. L'Extranet pour les conseillers devrait être installé cet automne.
- Ecoles et Sports, Mme Myriam Rivollet et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Toutes les informations figurent dans le PV distribué. Rien de spécial à signaler.
- Loisirs, Jeunesse et Vie sociale, Mme Catalina Kauz présidente et M. Denis Chenevard, adjoint. Pas eu de nouvelle séance.

Séances pour les commissions. Fixation des dates

Séances pour les commissions. Fixation des dates

- 4843 Travaux Publics et Sécurité : Doodle à prévoir
Bâtiments : 20.05.2014 à 20h00
Urbanisme : Doodle suivra
Administration : 01.05.2014 à 19h00
Ecoles et Sports : 12.06.2014 à 20h00
Loisirs, Jeunesse et Vie sociale : 06.05.2014 à 20h00

Divers

Divers

- 4844 Mme Patricia Crousaz-Pantet fournit des explications sur la manifestation GE200.CH. Elle invite les conseillers à participer aux événements du week-end de l'ascension. La commune devrait être représentée par l'exécutif et un porte-drapeau à désigner. Mme Louise Martin revient sur la pertinence et le style de l'information après la décision d'acquiescer les murs de l'auberge de la Couronne. Une correction sera apportée au projet de

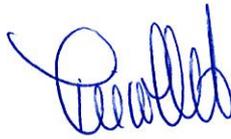
document présenté. Elle tient à féliciter les animateurs du cours BLS. Il s'agit d'une excellente initiative. Quant au stand de tir, elle se demande pourquoi un tel laxisme existe autour de ce projet ? M. Meyer lui répond que les carabiniers n'avancent pas de manière coordonnée. La commune ne veut en aucun cas assurer la responsabilité financière de ces transformations. Les subventions étant importantes, rien ne s'oppose à une réalisation rapide. Mme Myriam Rivollet informe sur le bureau des votations. Dimanche dernier 2 personnes se sont exprimées à Jussy dont une personne du bureau. Cette situation est grotesque puisque 2 jurés devaient être présents dans le strict respect de la loi. M. Meyer prend note de cette problématique. Mme Géraldine Mathieu s'inquiète du développement d'une activité commerciale route du Petit Lullier 6. Mme Patricia Crousaz-Pantet aimerait savoir si la commune envisage d'organiser un transport par bus pour les élèves de Sionnet qui se rendent à l'école de Jussy ? M. Jean-Daniel Baud recherche à nouveau des volontaires pour le nettoyage de Claire-Vivre le 10 mai prochain. L'apéritif est offert

Le Président



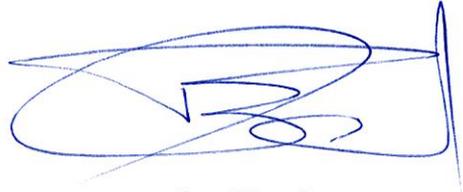
Philippe Othenin-Girard

La Vice-Présidente



Myriam Rivollet

Le Secrétaire



René Beaud